



# AVIS D'ATTRIBUTION

L2122-1-1

## MISE A DISPOSITION PAR SNCF RESEAU D'UN TERRAIN NON BATI SUR LA COMMUNE DU MANS

- 1. SNCF Immobilier - Direction Immobilière Territoriale** Centre-Ouest de SNCF Immobilier, dont les bureaux sont sis 15 boulevard de Stalingrad – Immeuble « Actipole » à NANTES 44000, représentée par son Directeur Monsieur Yann SAURET dûment habilité. SNCF Immobilier (branche Immobilière de SNCF) agissant au nom et pour le compte de SNCF Réseau et conformément à la convention de gestion et de valorisation immobilière du 30 juillet 2015 par laquelle SNCF Immobilier a été mandatée pour la gestion et la valorisation du patrimoine immobilier de SNCF Réseau.
  
- 2. Correspondant :**  
Renseignements techniques et administratifs :  
NEXITY PROPERTY MANAGEMENT  
LA KANOA  
6 Rue René Viviani, CS 56206,  
44262 NANTES CEDEX  
  
Mme Elisa ESTEVES  
Courriel : eesteves@nexity.fr
  
- 3. Objet de la procédure :**  
La convention d'occupation objet du présent avis porte sur la mise à disposition d'un terrain non-bâti d'une surface d'environ 48.778 m<sup>2</sup> sis 68 rue de la Foucaudière sur la commune de Mans (72000).
  
- 4. Procédure :**  
La convention d'occupation non constitutive de droits réels a été passée selon la procédure de sélection préalable de l'article **L2122-1-1** du Code Général de la propriété des personnes publiques.
  
- 5. Attribution :**  
Par application des critères de choix pondérés annoncés dans le règlement de la consultation remis aux candidats, SNCF Réseau a décidé d'attribuer la convention d'occupation à la société Des Cinerites de Rouessé-Vassé dont le siège est sis La Closerie de « La Prunerie » à ROUESSE-VASSE (72140).  
  
Date d'effet de la convention d'occupation : 1<sup>er</sup> janvier 2021
  
- 6. Modalités de consultation de la convention d'occupation :**  
Sous réserve notamment des secrets protégés par la loi, tout intéressé qui en fait la demande peut obtenir accès au contrat objet du présent avis, par consultation.  
Les demandes de consultation, sont adressées, par lettre recommandée avec avis de réception, aux coordonnées mentionnées à la rubrique 2 du présent avis.  
Consultation uniquement sur place
  
- 7. Information sur les recours**  
Recours en contestation de la validité du contrat dans un délai de 2 mois devant :

Tribunal administratif de Nantes  
6, allée de l'Île-Gloriette, BP 24111, 44041 Nantes Cedex  
Téléphone : 02 40 99 46 00 - Télécopie : 02 40 99 46 58  
Courriel : greffe.ta-nantes@juradm.fr